

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS
M.R.C. DE L'ÎLE-D'ORLÉANS

PROCÈS-VERBAL

À la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, tenue le lundi 2 juillet 2018 à 20 h à la salle du conseil, située dans le local 216 du centre le Sillon, 3491, chemin Royal, étaient présents les membres du Conseil : Maude Nadeau, Lauréanne Dion, Patrick Morin, Gaston Beaucage et Dominique Labbé sous la présidence de la mairesse, Lina Labbé.

Est également présent Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption du procès-verbal du 4 juin 2018 ;
3. Suivi du procès-verbal ;
4. Correspondance ;
5. Adoption des dépenses et autorisation du paiement des comptes ;
6. Demande d'aide financière ;
 - a) Maison des Jeunes de l'Île-d'Orléans ;
 - b) Association Bénévole de l'Île-d'Orléans ;
7. Résolution – Entente intermunicipale relative à l'établissement d'un protocole local d'intervention d'urgence hors route ou en milieu isolé ;
8. Résolution – Entente sur les services de premiers répondants entre les municipalités de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans et Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans ;
9. Résolution – Signature de l'entente intermunicipale pour que les boues des installations septiques de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans soient déversées dans les ouvrages de la Ville de Québec ;
10. Résolution – Contrat d'abonnement aux services Internet haute vitesse de Vidéotron au Parc de la Tour-du-Nordet ;
11. Résolution – Autorisation de l'acquisition d'un terrain situé sur la route d'Argentenay sous le numéro de lot 189-8 ;
12. Résolution – Appui demande de permis vente d'alcool Seigneurie de l'Île-d'Orléans ;
13. Résolution – Appui au manifeste pour un site patrimonial humain et vivant ;
14. Résolution – Augmentation de la protection d'assurances en responsabilité civile ;
15. Varia
 - a) M.R.C. ;
 - b) Rapports des activités des élus ;

16. Période de questions ;

17. Levée de la séance.

Ouverture de la séance

La mairesse constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux citoyens présents à la séance.

018-057

Item 1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sur proposition de Patrick Morin avec l'appui de Dominique Labbé.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

018-058

Item 2 Adoption du procès-verbal de la séance du 4 juin 2018

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin est adopté sur proposition de Lauréanne Dion avec l'appui de Patrick Morin.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents

Item 3 Suivi du procès-verbal

Item 4 Correspondance

018-059

Item 5 Adoption des dépenses et autorisation de paiement des comptes

Attendu que le directeur général/secrétaire-trésorier a informé les membres du Conseil municipal sur l'état des dépenses effectuées et sur la liste des comptes à payer ;

Attendu que ces informations couvrent la période depuis la séance du 4 juin 2018 jusqu'à la séance prévue en août 2018 ;

Attendu que la gestion des finances municipales est soumise aux règles établies par le règlement numéro 07-059 ;

En conséquence,

Sur proposition de Gaston Beaucage, avec l'appui de Maude Nadeau,

Il est résolu

Que les dépenses effectuées pour la somme de 99 359,64 \$ soient acceptées ;

Que le paiement des comptes pour la somme de 177 317,31 \$ soit autorisé ;

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites précédemment.

Marco Langlois, g.m.a.

Directeur général/secrétaire-trésorier

Item 6 **Demande d'aide financière**

018-060

a) Maison des Jeunes de l'Île-d'Orléans

Sur proposition de Maude Nadeau, avec l'appui de Patrick Morin, il est résolu de verser la somme de 200 \$ à la Maison des Jeunes de l'Île-d'Orléans.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

018-061

b) Association Bénévole de l'Île-d'Orléans

Sur proposition de Gaston Beaucage, avec l'appui de Dominique Labbé, il est résolu de verser la somme de 1 000 \$ à l'Association Bénévole de l'Île-d'Orléans pour la période 2018-2019.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

018-062

Item 7 **Résolution – Entente intermunicipale relative à l'établissement d'un protocole local d'intervention d'urgence hors route ou en milieu isolé**

Attendu que la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1) accorde aux municipalités des pouvoirs leur permettant de répondre aux besoins municipaux dans l'intérêt de leur population ;

Attendu que toute municipalité locale a compétence dans certains domaines, dont celui de la sécurité et des interventions d'urgence hors du réseau routier ;

Attendu que les municipalités faisant partie intégrante de cette entente désirent la mise en place d'un protocole local d'intervention d'urgence (PLIU) ;

Attendu qu'une entente intermunicipale doit être signée afin de permettre aux services incendie de Sainte-Famille d'intervenir sur le territoire d'autres municipalités, en fonction du PLIU ;

Attendu que la brigade de pompiers volontaires de la municipalité de Sainte-Famille possède la formation nécessaire de Premier répondant (PR 2) ainsi que le matériel d'urgence adéquat ;

Attendu qu'une entente devra être signée avec le Club de motoneiges les Sorciers, afin de les nommer bénévoles désignés ;

En conséquence,

Sur proposition de Lauréanne Dion, avec l'appui de Gaston Beaucage

Il est résolu

Que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans adhère à l'entente intermunicipale relative à l'établissement d'un protocole local d'intervention d'urgence hors route ou en milieu isolé de la MRC de l'Île-d'Orléans ;

Que Madame Lina Labbé, mairesse et Monsieur Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier soient autorisés à signer cette entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

018-063

Item 8 **Résolution - Entente sur les services de premiers répondants entre les municipalités de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans et Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans**

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans désire offrir des services de premiers répondants sur son territoire ;

Attendu que les municipalités voisines de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans et de Sainte-Famille Île-d'Orléans qui étaient en mesure d'offrir des services de premiers répondants sur le territoire de Saint-François avaient été sollicitées ;

Attendu qu'une entente a été conclue avec la Municipalité de Saint-Famille ;

Attendu que cette entente s'applique à l'ensemble du territoire de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ;

Attendu que la Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans est maintenant prête à offrir les services de premiers répondants dans le secteur sud de la Municipalité ;

Attendu que la conclusion d'une entente avec Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans redéfinit la distribution des services de premiers répondants selon les mêmes délimitations géographiques que pour celui du SSI ;

Attendu l'offre d'entente proposée par Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans ;

Attendu que la signature d'une entente avec Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans aura pour conséquence un ajustement de l'entente avec Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans ;

En conséquence,

Sur proposition de Patrick Morin, avec l'appui de Gaston Beaucage

Il est résolu

Que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans accepte les termes de l'entente sur les services de premiers répondants entre les municipalités de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans et Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans ;

Que Madame Lina Labbé, mairesse et Monsieur Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier soient autorisés à signer cette entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans.

Que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans mandate Madame Lina Labbé, mairesse et Monsieur Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier pour négocier les modifications à l'entente de service de premiers répondants avec les représentants de la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans ;

Que ce projet d'entente modifiée sera ensuite soumis au conseil municipal pour approbation.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

018-064

Item 9 **Résolution - Signature de l'entente intermunicipale pour que les boues des installations septiques de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans soient déversées dans les ouvrages de la Ville de Québec**

Attendu que l'entente entre la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans et la Ville de Québec pour permettre le déversement des boues des installations septiques de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans dans les ouvrages de la Ville de Québec est échue ;

Attendu que la Ville de Québec possède toujours les équipements nécessaires pour recevoir et traiter les boues des installations septiques ;

Attendu que pour continuer de profiter du service, la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans doit signer avec la Ville de Québec une nouvelle entente intermunicipale de services ;

Attendu que cette entente prévoit une redevance de 28 \$ du mètre cube déversé dans les installations de la Ville de Québec ;

Attendu que cette entente doit être conforme au règlement R.A.V.Q. 1154 de la Ville de Québec ;

Attendu que cette entente est valide pour une période initiale de deux ans débutant le 1^{er} janvier 2018 et se terminant le 31 décembre 2019 et qu'elle est renouvelable annuellement pour un maximum de trois années supplémentaires ;

En conséquence,

Sur proposition de Dominique Labbé, avec l'appui de Patrick Morin

Il est résolu

Que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans accepte les termes de l'entente intermunicipale proposée ;

Que Madame Lina Labbé, mairesse et Monsieur Marco Langlois, directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente intermunicipale pour que les boues des installations septiques de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans soient déversées dans les ouvrages de la Ville de Québec.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

018-065

Item 10 **Résolution - Contrat d'abonnement aux services Internet haute vitesse de Vidéotron au Parc de la Tour-du-Nordet**

Attendu les problèmes récurrents de vandalisme vécus au Parc de la Tour-du-Nordet depuis de nombreuses années ;

Attendu que pour y remédier la Municipalité a fait procéder à l'installation d'un système de caméras de surveillance sur le site ;

Attendu que l'efficacité optimale du système de caméra nécessite un accès Internet permettant l'accès 24 heures sur 24 aux enregistrements ;

Attendu que l'ajout d'un accès Internet haute vitesse permettra d'offrir un accès WIFI aux utilisateurs du Parc ;

Attendu que le site du Parc de la Tour-du-Nordet est isolé et requiert donc une installation unique qui implique un supplément de frais pour Vidéotron ;

Attendu que pour obtenir le service la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans doit accepter d'assumer certains frais d'installation et de s'engager pour une période de trois années ;

En conséquence,

Sur proposition de Maude Nadeau, avec l'appui de Gaston Beaucage

Il est résolu

Que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans accepte les termes de l'entente proposée par Vidéotron ;

Que ces termes représentent des frais de 570 \$ plus taxes pour l'installation et un abonnement de 36 mois au tarif de 69,95 \$ par mois le tout pour un engagement total de 3 088,20 \$ plus taxes ;

Que cette somme soit financée à même l'enveloppe locale du Fonds de développement du territoire impartie à la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans selon les proportions établies au programme ;

Que Monsieur Marco Langlois, directeur général est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat avec Vidéotron.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

018-066

Item 11 **Résolution - Autorisation de l'acquisition d'un terrain situé sur la route d'Argentenay sous le numéro de lot 189-8**

Attendu que Madame Claire Rousseau propriétaire du terrain situé à la fin de la route d'Argentenay sur le lot 189-8 a décidé d'offrir son terrain à la Municipalité ;

Attendu que la situation de ce terrain permettra de régler une problématique vécue par la Municipalité depuis plusieurs années pour permettre l'aménagement d'une voie de retournement au bout de la route d'Argentenay ;

En conséquence,

Sur proposition de Maude Nadeau, avec l'appui de Gaston Beaucage

Il est résolu

Que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans accepte de faire l'acquisition de la propriété composée du lot 189-8 du rôle d'évaluation immatriculé sous le numéro 8108_69_1050_0_000_0000 pour sa valeur nominale au rôle 2018 de 4 400 \$;

Que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans accepte également d'assumer les frais de notaire et d'enregistrement de cette acquisition ;

Que tous les frais liés à cette transaction seront financés à même le surplus cumulé non affecté de la Municipalité ;

Que Madame Lina Labbé, mairesse et Monsieur Marco Langlois, directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans tous les documents en lien avec cette transaction.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

018-067

Item 12 Résolution - Appui demande de permis vente d'alcool Seigneurie de l'Île-d'Orléans

Attendu que la Municipalité a été informée de la tenue de l'activité Keto Fest 2018 sur le site de La Seigneurie de l'Île-d'Orléans inc. le 4 août 2018 de 11 h à 18 h ;

Attendu que lors de cet événement, La Seigneurie de l'Île-d'Orléans inc. désire être autorisée à vendre des boissons alcooliques ;

Attendu que pour ce faire La Seigneurie de l'Île-d'Orléans inc. doit obtenir un permis des autorités compétentes ;

En conséquence,

Sur proposition de Patrick Morin, avec l'appui de Maude Nadeau

Il est résolu

Que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans appuie La Seigneurie de l'Île-d'Orléans inc. pour qu'une autorisation spéciale lui soit accordée pour la vente de boissons alcooliques lors de cet événement ;

Que la présente résolution est conditionnelle à l'engagement de La Seigneurie de l'Île d'Orléans Inc. de veiller au respect des différents règlements et des lois en vigueur.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

018-068

Item 13 **Résolution - Appui au manifeste pour un site patrimonial humain et vivant**

Attendu le dépôt à la Municipalité d'un manifeste pour un site patrimonial humain et vivant ;

Attendu que ce manifeste est né d'un regroupement de citoyens de l'Île-d'Orléans désirant trouver des solutions aux problèmes vécus quotidiennement et découlant du statut de site patrimonial déclaré et de l'adoption unilatérale du Plan de conservation du site patrimonial de l'Île-d'Orléans en décembre 2017;

Attendu que le conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans reconnaît le bien-fondé de cette démarche citoyenne ;

En conséquence,

Sur proposition de Lauréanne Dion, avec l'appui de Dominique Labbé

Il est résolu

Que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans appuie officiellement le manifeste pour un site patrimonial humain et vivant ;

Que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans accepte de recueillir les signatures d'appui demandées au moyen d'une pétition préparée par le regroupement de citoyens de l'Île-d'Orléans.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 14 **Résolution - Augmentation de la couverture d'assurance responsabilité civile**

Sur proposition de Gaston Beaucage, avec l'appui de Patrick Morin

Il est résolu

Que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans augmente la protection d'assurances en responsabilité civile municipale de 2 000 000 \$ supplémentaires pour un total de 5 000 0000 \$ pour une prime de 704 \$ plus taxes.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 15 **Varia**

- a) M.R.C. ;
- b) Rapports des activités des élus ;

Item 16 **Période de questions**

Selon les règles de régie interne du Conseil municipal, la période de questions débute à 8 h 40 et se termine à 8 h 44 pour un total de 4 minutes.

018-069

Item 17 **Levée de la séance**

La séance est levée à 8 h 44 sur proposition de Lauréanne Dion avec l'appui de Patrick Morin.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

* En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.